

**BTS SERVICES ET PRESTATIONS
DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL**

E3 - GESTION DE LA STRUCTURE ET DU SERVICE

ÉLÉMENTS INDICATIFS DE CORRIGÉ

MISSION 1 : RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL 20 points

1.1 Présenter les différents modes de rupture de contrat de travail possibles dans le cas de Mme QUENOI, en les présentant.

-démission : elle permet au salarié de rompre le contrat de travail de sa propre initiative, à condition de manifester clairement sa volonté.

-rupture conventionnelle : mode de rupture spécifique, qui repose sur une volonté commune du salarié et de l'employeur de mettre fin au contrat (rupture à l'amiable).

1.2 . Expliquer quelles sont les obligations qui incombent à Mme QUENOI, en cas de démission.

Obligation du salarié en cas de démission :

-La démission ne doit pas obligatoirement être notifiée par écrit. Peut être effectuée par oral mais préférable par écrit.

-Une fois la démission notifiée, pas de rétractation possible.

-Respect d'un préavis si celui-ci est prévu sur le contrat de travail ou sur la Convention Collective de la structure.

-Obligation de travailler, sauf dispense de l'employeur, jusqu'à la fin du préavis.

1.3 À partir de l'annexe 1, calculez le montant du salaire brut de Mme QUENOI fin juin.

- Salaire : préavis du mois de juin 1 700,00 €
- Heures supplémentaires :
Taux horaire = $1\,700/151,67 = 11,22$ €
Taux horaire majorée : $11,22 \times 1,25 = 14,02$ €
Calcul montant : 4 heures x 14,02 =56,04 €
- Indemnité de congés payées.....2 175,60 €
- **Total Salaire brut** :**3 931,64 €**

1.4 Calculer le salaire net de Mme QUENOI, à l'aide votre réponse à la question 1.3. Après avoir expliqué l'objectif d'un solde de tout compte, compléter le document en **annexe A**.

Salaire net : $3\,931,64 \text{ €} \times 0,78 = : 3\,066,68 \text{ euros}$

Objectif du solde de tout compte : fait l'inventaire de l'ensemble des sommes qui sont versées au salarié à la fin de son contrat de travail.



EPICERIE SOLIDAIRE DE L'AUXERROIS

Association reconnue d'intérêt général, habilitée à recevoir des dons déductibles des impôts, au titre des articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts

4, rue Léon Serpollet - 89000 Auxerre

Tel : 03 86 81 19 22 / courriel : esdelauxerrois89@gmail.com

<http://www.esa89.fr>

Siret : 527 770 770 00032 / Code NAF : 4729Z

RECU POUR SOLDE DE TOUT COMPTE

Je, soussigné(e) *Audrey QUENDI*

Demeurant : *15 rue de l'Alsace Lorraine*
89100 SENS

Reconnais avoir reçu ce jour, par chèque, de l'ASSOCIATION SOLIDAIRE DE L'AUXERROIS
4 rue Léon Serpollet
89000 AUXERRE

Pour solde de tout compte la somme de : *3 066,68* euros (salaire net à payer).

Soit en toutes lettres : *Trois mille soixante-six euros et soixante-huit centimes.*

Correspondant à mon bulletin de paie du mois *de juin 2024*

Cette somme m'est versée en paiement des éléments suivants, étant précisé que les montants sont indiqués avant déduction des éventuelles cotisations et contributions salariales :

- Salaire de base *1 700,00 e*
- *Heures Supplémentaires* *56,04 e*
- *Indemnités de congés payés* *2 175,60 e*
- *Soit un total brut à payer de* *3 931,64 e*

Conformément à l'article L. 1234-20 du Code du Travail, je reconnais être informé(e) de la possibilité de dénoncer ce reçu pour le solde de tout compte dans les 6 mois suivant sa signature par lettre recommandée.

Passé ce délai, je ne pourrai plus contester les sommes qui y sont mentionnées.

Le présent reçu pour solde de tout compte a été établi en deux exemplaires, dont un m'est remis.

Fait à Auxerre le *30/06/24*

Signature de l'employeur précédée de la mention
« Bon pour règlement des sommes indiquées »

Signature du salarié précédée de la mention
« Bon pour acquit des sommes sous réserve
d'encaissement.

Mme CHAPEAU
Présidente de l'ESA

Le salarié :

BTS SERVICE ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL		Session 2024
GESTION DE LA STRUCTURE ET DU SERVICE – E3	24SPE3GE	Page 3/8

2.1 À l'aide des annexes 2 et 3, rédiger l'annonce d'emploi pour recruter un nouveau CESF.



EPICERIE SOLIDAIRE DE L'AUXERROIS
4, rue Léon Serpollet - 89000 Auxerre
03 86 81 19 22 - esdelauxerrois89@gmail.com

(Présentation synthétique de la structure)

Recherche un(e) Conseiller(e) en Economie Sociale et Familiale (C.E.S.F.), diplômé(e)

CDI à temps plein

Date de prise de fonction : 01/07/24

Sous l'autorité de la Présidente de l'association, le/la C.E.S.F. sera chargé(e) d'accompagner et d'aider les personnes ayant des difficultés dans leur vie quotidienne. Il aura aussi en charge diverses tâches de gestion.

Titulaire du diplôme d'état de C.E.S.F., vous aurez une expérience d'au moins 2 ans sur un poste similaire. Vous savez faire preuve de discrétion, savez prendre des initiatives et gérer votre temps.

Conditions de travail :

- Lieu de travail : Auxerre
- Permis B – Véhicule léger souhaité
- Salaire selon profil

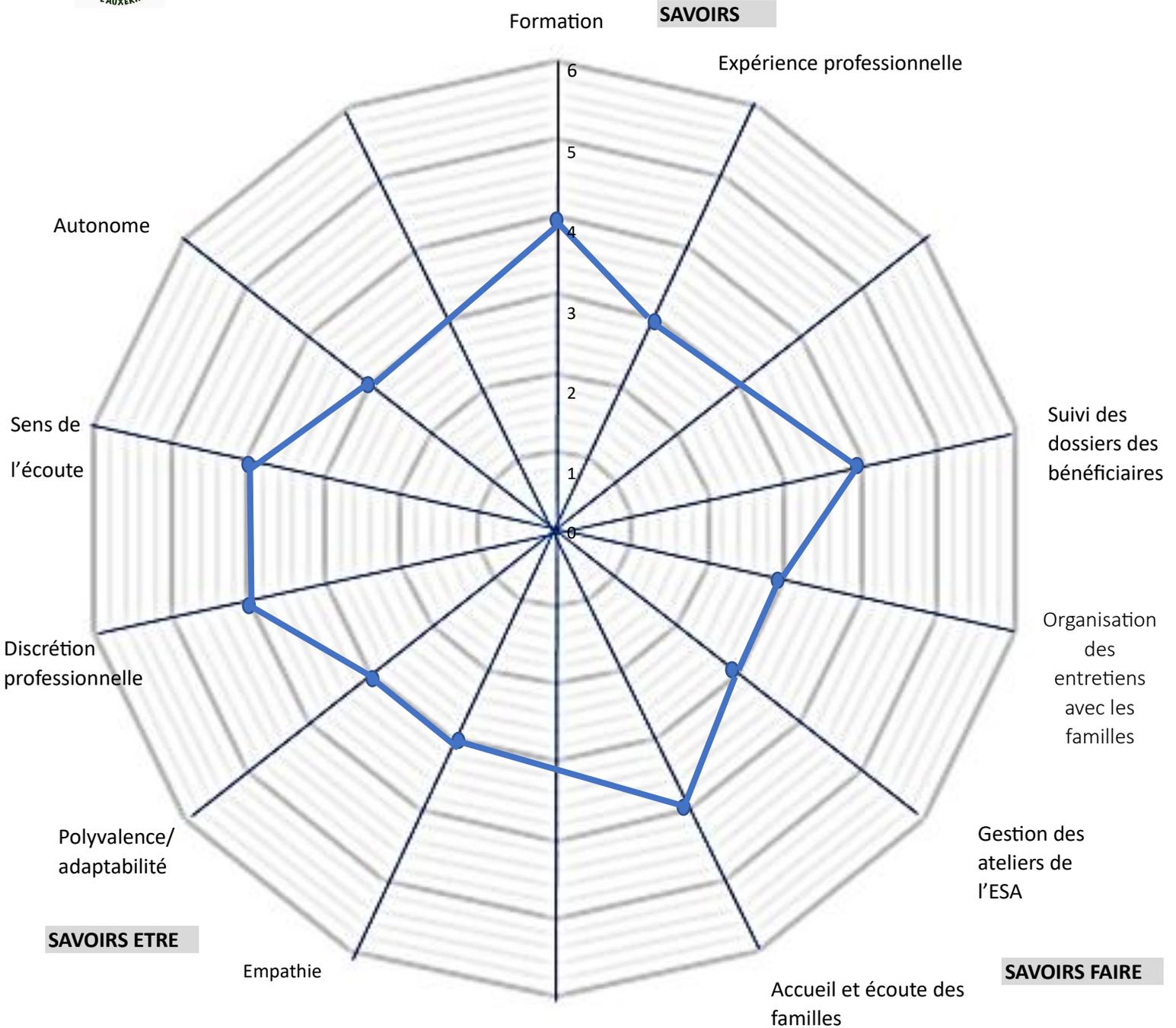
Merci d'envoyer votre candidature (CV et lettre de motivation) avant le 01/06/24,
par mail à l'attention de Mme CHAPEAU : esdelauxerrois89@gmail.com

2.2 A l'aide des annexes 2, 3 et 4, préparer le profil du poste à pourvoir en remplissant le diagramme polaire en annexe B.



PROFIL DE POSTE

Conseiller(ère) en Economie Sociale et Familiale CESF



Légende :

FORMATION :

- 1 : Aucun, CAP, BEP
- 2 : Bac
- 3 : BTS ESF/SP3S ou équivalent
- 4 : > Bac +2 BTS ESF/SP3S ou équivalent

EXPERIENCE :

- 1 : Pas d'expérience
- 2 : 1 à 2 ans
- 3 : > 2 ans et < à 4 ans
- 4 : 4-5 ans
- 5 : sup à 5 ans

AUTRES :

- - 1 Peu recherché ou très insuffisant
- - 2 moyen ou insuffisant
- 3 recherché ou satisfaisant
- 4 très recherché ou très satisfaisant
- 5 au-delà

2.3 À partir des annexes 5 et 6, calculer et présenter dans un tableau, le coût financier de chaque solution.

SOLUTION 1 : Agence d'intérim		
Salaire 1 700 € par mois	3 x 1700 €	5 100 €
Frais de l'agence 1 700 € par mois.	3 x 1700 €	5 100 €
Coût Total agence d'intérim		10 200,00 €

SOLUTION 2 : Embauche en CDD		
Salaires 1 700 € x 3 mois	3 x 1700 €	5 100,00 €
Prime de précarité	5 100 x 10%	510,00 €
Indemnité de congés payés	(5 100 + 510) x 10%	561,00 €
Charges sociales (40%)	(5 100 + 510 + 561)*40%	2468.40 €
Publication de l'offre	250,00 €	250,00 €
Visite médicale	50,00 €	50,00 €
Coût Total CDD		8 939.40 €

2.4 Comparer, dans un tableau, les deux solutions possibles, et conclure sur la solution que vous préconisez.

Les avantages et les inconvénients de chaque solution

	Solution 1 Appel à une agence d'intérim	Solution 2 : le CDD
AVANTAGES	<ul style="list-style-type: none"> • Simplifie le processus de recrutement ; • Réduit les formalités administratives ; • Ne rentre pas dans l'effectif de la structure ; • Permet de pourvoir un poste plus rapidement ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Permet de recruter pour une période limitée en fonction des besoins ; • Plus flexible ; • Coût moins élevé que le Contrat de Travail Temporaire ; • Période d'essai pour tester le salarié ;
INCONVÉNIENTS	<ul style="list-style-type: none"> • Coût financier plus élevé 	<ul style="list-style-type: none"> • Le recrutement peut être long ; • L'employeur n'a pas forcément le temps nécessaire pour recruter

- Le coût financier que cela représenterait pour l'épicerie solidaire

Dans le cas de l'intérim, le coût total serait de **10 200 €** pour les 3 mois, et de **8 939.40 €** pour l'embauche d'un salarié en CDD, soit une différence de **1 260,60 €**.

- La solution que vous préconisez : 2 solutions possibles

Solution 1 : Choix de l'intérim car simplification des formalités de recrutement et besoin urgent pour la structure.

Solution 2 : Choix de l'embauche en CDD car coût financier moins onéreux (**1 260,60 €**)

MISSION 3 : FINANCEMENT D'UN VÉHICULE 25 points

3.1 En vous aidant de l'annexe 7, présenter, de manière structurée, les arguments favorables à la réalisation du projet.

Utilisation des véhicules personnels des bénévoles :

- en cas de non-disponibilité : collectes de marchandises manquées
- non adaptés aux marchandises transportées : volume des marchandises et produits frais
- non assurés pour cette utilisation

Appel à des transporteurs pour la collecte des marchandises :

- coût plus élevé que si assuré par les moyens de l'Épicerie Solidaire (par exemple car les membres de l'association qui se chargent de la collecte sont des bénévoles)
- délai pour mettre en place l'enlèvement des marchandises : collectes de marchandises manquées

Tout autre argument pertinent sera valorisé.

3.2 A partir des annexes 8 et 9,

- calculer le taux d'endettement financier de l'association,
- analyser la situation financière de la structure au 31/12/2023 du point de vue des disponibilités, du taux d'endettement et de la capacité de remboursement des dettes financières (emprunts).

Taux d'endettement financier de l'association au 31/12/2023 = $\frac{2\,250 \times 100}{53\,140} = 4,23$ soit 4,23 %

Analyse de la situation financière de l'organisation au 31/12/2023 :

Disponibilités : 4 970 €. La trésorerie est dans une situation favorable car elle est positive et permet de couvrir une grande partie des « Autres dettes ».

Taux d'endettement financier : 4,23 %. Il est très favorable car largement inférieur à 100 %. Ainsi les emprunts sont largement inférieurs aux Fonds propres et réserves.

Capacité de remboursement des dettes financières : 0,8 (ans). Elle est très favorable car largement inférieure à 3 (ans).

Au regard des critères étudiés, la situation de l'organisation est favorable.

3.3 Indiquer 4 modes de financement du projet auxquels pourrait recourir l'Épicerie Solidaire et évaluer leur pertinence notamment au regard de la situation financière de l'association.

En cas d'acquisition :

- l'autofinancement (les disponibilités) : l'autofinancement ne coûte rien mais peut ne pas être disponible pour financer un investissement (pas de trésorerie ou dépenses courantes prioritaires) ou suffisant.
- les subventions : ne coûtent rien mais peuvent être difficiles à obtenir et ne pas financer la totalité de l'investissement.
- l'emprunt : les banques fixent des conditions pour l'accorder et l'emprunt à un coût.

En cas de location :

- (location de longue durée : pas ou peu d'argent à verser immédiatement mais des frais et des loyers à payer)
- location avec option d'achat : pas ou peu d'argent à verser immédiatement mais des frais et des loyers à payer. Il faut tenir compte de la valeur de rachat en fin de contrat. L'assurance et l'entretien peuvent être compris dans le contrat ainsi que le prêt d'un véhicule de remplacement.

Au regard de la situation financière de l'organisation et du montant de l'investissement, l'autofinancement n'est pas suffisant, l'acquisition par des subventions et/ou un emprunt (taux d'endettement et capacité de remboursement très favorables) et la location sont envisageables.

3.4 Calculer le coût total pour l'Épicerie Solidaire des 2 solutions de financement pour une durée de 5 ans.

Acquisition par subventions et emprunt :

Coût total = prix d'achat (37 188 €) – subventions (5 000 + 3 000) + assurances (550 x 5) + contrat annuel d'entretien (800 x 5) + coût de l'emprunt $[(37\ 188 - 5\ 000 - 3\ 000) \times 1,9\ %]$ = 37 188 – 8 000 + 2 750 + 4 000 + 554,57 = 36 492,57 €

Location avec option d'achat : loyers (588 x 5 x 12) + rachat (5 580) = 35 280 + 5 580 = 40 860 €

3.5 Indiquer la solution qui semble la plus adaptée en justifiant votre réponse.

Les subventions font que l'acquisition a un coût total significativement moins élevé. La location avec option d'achat facilite la gestion du véhicule grâce aux services proposés dans le contrat (assurance, entretien et prêt de véhicule). L'acquisition sera privilégiée car nettement plus intéressante économiquement.

Accepter toute réponse cohérente.